



SÉCURITÉ-RISQUES MAJEURS

L'ensemble de l'avenue Camille-Pelletan sous vidéo verbalisation

Publié le jeudi 16 mai 2019

Depuis le 15 mai 2019, le dispositif de vidéo verbalisation s'étend jusqu'à la zone nord de l'avenue Camille-Pelletan, au niveau des agences bancaires et des commerces situés face à la rue des marais. Des travaux récents ont permis l'aménagement d'un cheminement piéton sécurisé. La nouvelle zone concernée est facilement identifiable grâce à la présence d'une signalétique désignant les limites de la zone de vidéo verbalisation.

Toute infraction sera verbalisée pour stationnement gênant sur trottoir, d'un montant de 135 €.

Le retour d'expérience très positif du dispositif déjà opérationnel sur une première partie de l'avenue, ainsi que sur l'avenue René-Cassin, laisse présager que les stationnements gênants vont rapidement se faire plus rares. Et ce, pour plus de sécurité des riverains et usagers, d'une meilleure fluidité de la circulation qui ne connaîtra plus de blocage et une optimisation des livraisons.



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN BP 5

13771 FOS-SUR-MER CEDEX

TEL. : 04 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/commun/actualites-109/lensemble-de-lavenue-camille-pelletan-sous-video-verbalisation-4455.html?cHash=79a244075526997fc14b1730a3da8cad>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser